

**Citadelle de Vauban - Front de Secours - Etude préalable à la restauration
des charpentes, des couvertures et des maçonneries hautes du bâtiment -
Convention avec l'Etat**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier en date du 10 mai 1999, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Franche-Comté informait la Ville de Besançon du passage en Conférence Administrative Régionale (CAR) d'une étude préalable portant sur la restauration des charpentes, des couvertures et des maçonneries hautes du bâtiment du Front de Secours à la Citadelle de Vauban.

Cette étude préalable serait confiée à Pascal PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) et à Pascal ASSELIN, économiste.

Le montant de cette étude préalable s'élève à 115 740 F TTC soit 17 644,45 € TTC.

Un projet de convention Etat - Ville de Besançon a été transmis à cette dernière ; il précise les points suivants :

- la maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC),

- le plan de financement propose une participation égale de l'Etat et de la Ville de Besançon, soit :

Etat	57 870,00 F TTC	soit 8 822,22 € TTC
Ville de Besançon	57 870,00 F TTC	soit 8 822,22 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider la réalisation de cette étude préalable,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'Etat la maîtrise d'ouvrage,
- assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville sur le budget 1999, sur l'imputation budgétaire 92.324. 65751.89056, code service 33000, au titre des Fonds de Concours versés à l'Etat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 21 juillet 1999